



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2008/4
28 mai 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt-huitième session
Bonn, 4-13 juin 2008

Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programme de travail de Nairobi sur les incidences
des changements climatiques et la vulnérabilité
et l'adaptation à ces changements

Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Mise au point et transfert de technologies

Rapport sur la réunion commune d'experts consacrée aux technologies d'adaptation aux changements climatiques

Note du secrétariat*

Résumé

La présente note résume les travaux de la réunion d'experts consacrée aux technologies d'adaptation aux changements climatiques organisée dans le cadre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. La réunion s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) le 5 avril 2008. Les débats ont porté sur les technologies d'adaptation utilisées dans différents secteurs ainsi qu'aux niveaux régional, national et local, sur les expériences menées et les enseignements tirés, ainsi que sur les éléments éventuels d'un futur programme de travail sur les technologies d'adaptation. Le présent document énumère aussi des questions à approfondir.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison de la date à laquelle la réunion a eu lieu.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 8	3
A. Mandat.....	1	3
B. Contenu de la présente note.....	2 – 3	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique	4	3
D. Rappel.....	5 – 8	3
II. TRAVAUX DE LA RÉUNION	9 – 13	4
III. RÉSUMÉ DES DÉBATS	14 – 52	5
A. Contexte.....	14 – 17	5
B. Technologies d’adaptation dans les différents secteurs et aux niveaux régional, national et local	18 – 35	6
C. Éléments éventuels d’un futur programme de travail sur les technologies d’adaptation aux changements climatiques	36 – 50	9
D. Résultats et perspectives.....	51 – 52	11
IV. QUESTIONS À APPROFONDIR.....	53	11

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa treizième session, la Conférence des Parties (COP) a prié le secrétariat d'organiser, à titre de contribution au programme de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, une réunion sur les technologies d'adaptation qui rassemblerait des experts participant à ces travaux et aux activités relatives au programme de travail de Nairobi ainsi qu'aux programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, et se tiendrait avant la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)¹.

B. Contenu de la présente note

2. La présente note fournit des informations sur la réunion d'experts mentionnée au paragraphe 1 ci-dessus. Elle s'appuie sur les débats qui y ont eu lieu et sur les exposés qui y ont été présentés, notamment concernant d'éventuels travaux futurs dans le cadre du programme de travail de Nairobi.

3. Comme l'a demandé le SBSTA², le présent document contient:

- a) Une analyse des questions traitées, notamment de la situation actuelle et des enseignements tirés (chap. III);
- b) Un résumé des lacunes, des besoins (y compris sur le plan des capacités), des possibilités (notamment en matière de synergie entre les activités), des obstacles et des difficultés (chap. III);
- c) Un résumé des recommandations (chap. IV).

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

4. Le SBSTA souhaitera peut-être prendre connaissance des informations contenues dans le présent document dans le cadre de l'examen de nouvelles activités liées aux technologies d'adaptation aux changements climatiques au titre du programme de travail de Nairobi.

D. Rappel

5. L'objectif général du programme de travail de Nairobi est d'aider toutes les Parties, en particulier les pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à mieux comprendre et évaluer les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et à adopter en connaissance de cause des décisions sur les initiatives et mesures pratiques d'adaptation à prendre pour faire face aux changements climatiques sur des bases scientifiques, techniques et socioéconomiques solides, en tenant compte des changements et de la variabilité climatiques actuels et futurs³.

6. Les activités relatives aux technologies d'adaptation aux changements climatiques exécutées dans le cadre du programme de travail de Nairobi sont conformes à l'objectif énoncé dans l'annexe à la décision 2/CP.11 au titre du sous-thème b) iii), intitulé «Promouvoir la recherche sur les solutions

¹ FCCC/CP/2007/6, par. 79 b).

² FCCC/SBSTA/2006/11, par. 24.

³ Décision 2/CP.11, annexe, par. 1.

d'adaptation ainsi que la mise au point et la diffusion de techniques, de savoir-faire et de pratiques d'adaptation, tenant compte en particulier des priorités définies en matière d'adaptation et mettant à profit les enseignements des projets et stratégies d'adaptation en cours».

7. À sa vingt-cinquième session, le SBSTA est aussi convenu de tenir compte, dans le cadre de l'examen de ses nouvelles activités au titre du programme de travail de Nairobi, de la synthèse des évaluations des besoins technologiques en matière d'adaptation⁴, des informations relatives aux technologies d'adaptation figurant dans les communications nationales et les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, du document technique sur l'application des technologies d'adaptation⁵ et des travaux pertinents du SBSTA.

8. Comme l'avait demandé le SBSTA à sa vingt-cinquième session⁶, le secrétariat a établi un rapport où il synthétise les informations et les vues communiquées par les Parties et les organisations compétentes sur les technologies d'adaptation aux changements climatiques aux niveaux régional, national et local, dans différents secteurs⁷. Y sont aussi résumées les vues exprimées sur les besoins, les problèmes, les expériences et les enseignements concernant la mise au point, l'application et le transfert de ces technologies, ainsi que les problèmes méritant d'être étudiés plus avant.

II. Travaux de la réunion

9. Avec l'aide du Ministère thaïlandais des ressources naturelles et de l'environnement, le secrétariat a organisé la réunion commune d'experts consacrée aux technologies d'adaptation aux changements climatiques le 5 avril 2008 à Bangkok (Thaïlande). M^{me} Helen Plume, Présidente du SBSTA, a présidé la réunion.

10. Ont assisté à la réunion 37 participants, dont: des représentants des Parties, du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT), du Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA), d'organisations internationales compétentes et d'organisations non gouvernementales (ONG), ainsi que des experts n'engageant qu'eux-mêmes.

11. Les objectifs et les résultats escomptés de la réunion d'experts étaient les suivants:

a) Continuer à recenser et à évaluer les technologies d'adaptation par secteur ainsi qu'aux niveaux régional, national et local;

b) Élaborer un programme de mesures nouvelles qui pourrait être mis en œuvre afin de poursuivre les travaux précédents sur les technologies d'adaptation dans le cadre du programme de travail de Nairobi;

c) Harmoniser et consolider les résultats sur les technologies d'adaptation dans l'optique de divers processus et programmes tels que les plans de développement national, les communications nationales, les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et les évaluations des besoins technologiques.

⁴ FCCC/SBSTA/2006/INF.1.

⁵ FCCC/TP/2006/2.

⁶ FCCC/SBSTA/2006/11, par. 56.

⁷ FCCC/SBSTA/2007/6.

12. L'ordre du jour de la réunion a été conçu, en consultation avec le Président du GETT, pour aborder les questions liées aux technologies d'adaptation aux changements climatiques et au transfert de technologies⁸. La réunion s'est articulée autour de trois grands débats portant sur: a) le contexte; b) les technologies d'adaptation dans différents secteurs ainsi qu'aux niveaux régional, national et local; et c) les éléments éventuels d'un futur programme de travail sur les technologies d'adaptation aux changements climatiques.

13. Les activités relatives aux technologies d'adaptation ci-après ont notamment été envisagées au cours de la réunion:

a) Le recensement des besoins, des préoccupations, des expériences menées et des enseignements tirés concernant la mise au point et l'application réussie de technologies d'adaptation dans chaque secteur et aux niveaux régional, national et local;

b) Le renforcement de la coopération technique en matière de technologies d'adaptation aux changements climatiques (par exemple, les modalités de cette coopération ainsi que le type d'institution nécessaire aux niveaux national et mondial pour faciliter le transfert de ces technologies et l'accès à celles-ci);

c) Intégrer les résultats de divers processus et programmes tels que les plans de développement national, les communications nationales, les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et les évaluations des besoins technologiques;

d) Renforcer les capacités humaines et institutionnelles, et favoriser la synergie avec les travaux menés dans le cadre des conventions et programmes relatifs à la désertification et à la prévention des catastrophes;

e) Étudier les moyens de favoriser le développement de la communication et du partage des expériences par le recours aux technologies modernes (par exemple la section de dialogue en ligne du site de TT:CLEAR).

III. Résumé des débats

A. Contexte

14. Au cours de son allocution de bienvenue, la Présidente du SBSTA a souligné que la réunion d'experts jouait un rôle important en vue de faciliter le dialogue entre les experts, les gouvernements et les ONG sur les questions liées aux technologies d'adaptation et au transfert de technologies. Elle a insisté sur la nécessité de renforcer la coopération technologique portant sur les techniques disponibles, et a déclaré que les pays en développement et les pays développés rencontraient tous des problèmes avant de pouvoir soutenir de manière adéquate la recherche-développement (R-D) dans ce domaine.

15. Le secrétariat a présenté le programme de travail de Nairobi et ses objectifs, et a exposé le rôle que pourraient jouer et les mesures particulières que pourraient adopter les Parties, les organisations et le secrétariat afin de mieux exécuter ce programme. Dans son exposé, il a aussi souligné qu'il importait de faire participer les organisations et les Parties intéressées afin d'intégrer les activités d'adaptation.

⁸ L'ordre du jour, les exposés et la liste des participants sont disponibles à l'adresse <http://ttclear.unfccc.int/ttclear/jsp/>.

16. Le Président du GETT a donné un bref aperçu des travaux consacrés à la mise au point et au transfert de technologies au titre de la Convention, en mettant en évidence les principales activités relevant du cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention (cadre pour le transfert de technologies) qui avait été adopté par la décision 4/CP.7 et complété par la décision 3/CP.13 ainsi que par des travaux antérieurs du GETT sur les technologies d'adaptation aux changements climatiques. Il a dit que de nombreuses technologies d'adaptation existaient déjà (allant des plus matérielles aux plus immatérielles, des plus simples aux plus complexes, des plus économiques aux plus abordables, des techniques disponibles au niveau local à celles exigeant un transfert de technologies) et que les incidences de la promotion de la diffusion et du perfectionnement des technologies d'adaptation ainsi que de la mise au point de nouvelles technologies grâce à des mécanismes nationaux et internationaux, devraient être examinées plus avant.

17. Le Président du Groupe d'experts des PMA a donné des informations sur les technologies nécessaires et leurs coûts relatifs dans les secteurs suivants: infrastructures de zones côtières; diversification de l'agriculture et sécurité alimentaire; bétail et terrains de parcours; pêcheries et sécurité alimentaire; ressources en eau; santé; gestion des risques de catastrophe, préparation aux catastrophes et systèmes d'alerte précoce. Il a précisé que plus de la moitié des plans d'action nationaux aux fins de l'adaptation qui étaient attendus avaient déjà été soumis et étaient disponibles sur le site Web qui leur était consacré.

B. Technologies d'adaptation dans les différents secteurs et aux niveaux régional, national et local

1. Bilan des activités en cours et prévues relatives aux technologies d'adaptation

18. L'expert indépendant de l'Institut de Stockholm pour l'environnement (SEI), qui a présidé le deuxième débat, a présenté les technologies d'adaptation, en mettant l'accent sur le rôle que celles-ci pouvaient jouer d'un bout à l'autre du processus d'adaptation. Il a aussi donné des exemples de ces technologies, et a fait part des enseignements tirés de leur application.

19. Le processus d'adaptation comprenait quatre étapes génériques et récurrentes, à savoir: le développement de l'information et la sensibilisation; la planification et la conception; la mise en œuvre; le suivi et l'évaluation. Ainsi le processus d'adaptation commençait-il et s'achevait-il par le développement de l'information.

20. Dans le cadre de ce processus, il existait deux catégories de technologies d'adaptation: celles qui appliquaient des mesures d'adaptation; et celles qui facilitaient la mise en œuvre de ces mesures, par le développement de l'information, la sensibilisation ainsi que la planification et la conception. Les unes et les autres étaient des technologies immatérielles.

21. Selon le président, les mesures d'adaptation couronnées de succès faisaient participer tous les acteurs en partant du niveau local pour aller au niveau mondial, et l'application et le transfert de technologies étaient valables à tous les niveaux. Les technologies pouvaient être très importantes en vue de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques, mais elles pouvaient aussi comporter de nouveaux risques et leur efficacité dépendait du contexte économique, institutionnel, juridique et socioculturel dans lequel elles étaient appliquées.

22. À l'issue de l'aperçu donné par le président, le secrétariat a résumé les activités relatives aux technologies d'adaptation exécutées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en particulier dans le processus des évaluations des besoins technologiques

(mandats, principales activités et communication des résultats) qui pouvait permettre de constituer des projets technologiques écologiquement durables. Le secrétariat a donné un aperçu des technologies d'adaptation qui avaient été indiquées par les Parties dans leurs évaluations et dans les rapports évoqués au paragraphe 8 ci-dessus, en mettant en lumière les principales techniques par secteur, en définissant les besoins, les préoccupations, les expériences menées et les enseignements tirés en matière de technologie, et en présentant les activités de suivi menées par le GETT.

2. Mise au point et application réussie des technologies d'adaptation: besoins, préoccupations, expériences menées et enseignements tirés

23. Le participant qui a présidé ce débat a mis en lumière plusieurs questions qui se détachaient des exposés afin d'orienter les discussions sur les points suivants: incidences de la mise au point, de l'application et de la diffusion des technologies existantes sur les politiques; accès aux technologies disponibles; catégories d'obstacles à surmonter pour une mise en œuvre réussie; besoins d'information et de renforcement des capacités à satisfaire pour que les acteurs concernés utilisent ces technologies de manière efficace. Les discussions qui s'en sont suivies sont résumées ci-après.

Planification et conception des technologies d'adaptation

24. Les participants sont convenus qu'il était important d'avoir accès à l'information actuelle sur le climat, information qui pouvait être utilisée dans les modèles de planification afin d'élaborer des scénarios au niveau national et, à une étape ultérieure, de choisir une technologie particulière. De nombreux participants ont dit que des outils de planification étaient disponibles, mais n'étaient pas généralement considérés comme des technologies d'adaptation. Dans plusieurs secteurs, les gestionnaires utilisaient des outils et des modèles afin d'informer les décideurs; ces modèles pouvaient être sectoriels ou intersectoriels. Toutefois, il était très difficile d'intégrer ces outils existants dans le processus d'adaptation.

25. Les participants sont aussi convenus qu'une forte participation était nécessaire pour que les technologies d'adaptation soient appliquées avec succès. À cette fin, il pourrait être nécessaire de veiller à ce que les communautés locales s'approprient ce processus, de faire participer les secteurs économiques et la société civile et d'utiliser les compétences administratives et les outils de gestion des décideurs locaux.

26. La représentante de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a souligné la nécessité de rendre l'économie insensible aux changements climatiques, ce qui était essentiel pour le processus d'adaptation. Elle a dit que les technologies évoquées ne traduisaient que les besoins de certains secteurs tels que l'agriculture, les zones côtières et le secteur de l'eau au lieu de porter sur l'ensemble des technologies d'adaptation. Elle a aussi estimé que pour avoir un aperçu des besoins en matière d'adaptation, l'ensemble des organismes et institutions à vocation industrielle, financière et prévisionnelle devrait être associé au processus d'adaptation.

Technologies d'adaptation et technologies d'atténuation: approches possibles

27. Certains participants ont jugé nécessaire de préciser comment les technologies d'adaptation étaient traitées dans le cadre du transfert de technologies. Ils ont aussi noté que l'adaptation était un vaste sujet et qu'il était difficile de gérer les flux d'information et de les regrouper en catégories, ainsi que de diffuser les connaissances actuelles. En outre, l'adaptation mettait davantage l'accent sur la planification et la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités que l'atténuation.

28. Les participants se sont demandé si l'adaptation et l'atténuation devraient être examinées séparément ou simultanément. Certains participants ont suggéré d'examiner l'application des technologies d'adaptation et d'atténuation de manière différente; d'autres préconisaient le recours à la même approche, l'adaptation et l'atténuation présentant plusieurs caractéristiques communes.

29. Au cours des discussions, de nombreux participants sont convenus de la nécessité de recourir à une approche holistique du processus d'adaptation plutôt qu'à une approche fragmentaire. Les experts étaient aussi d'avis qu'il serait bénéfique et efficace de s'intéresser aux mesures d'adaptation préventive («adaptation anticipative») plutôt qu'à des mesures correctives («adaptation réactive»).

Intégration des technologies d'adaptation

30. Plusieurs experts ont insisté sur la nécessité d'intégrer les activités d'adaptation liées à la mise au point et au transfert de technologies. Selon eux, l'adaptation devrait être intégrée au niveau directif, et les besoins en matière d'adaptation et de transfert de technologies devraient être pris en compte dans les mécanismes régionaux, nationaux et locaux de planification.

Activités d'évaluation et de suivi

31. Le représentant de l'Autriche a noté que les domaines d'intervention du programme de travail de Nairobi étaient liés aux différentes étapes du processus d'adaptation évoquées au cours du débat consacré au bilan (voir le paragraphe 19 ci-dessus). Il a constaté que: le domaine d'intervention relatif aux données et à l'observation était lié à l'information sur les technologies d'adaptation; le domaine d'intervention relatif aux méthodes et aux outils était lié à la planification et à la conception de l'adaptation; le domaine d'intervention relatif aux technologies d'adaptation était lié à l'application des technologies. Toutefois, il a appelé l'attention sur l'absence d'activités d'évaluation et a donc proposé que le GETT examine à l'avenir la question du suivi de l'efficacité des activités d'adaptation.

Erreurs d'adaptation

32. Certains participants ont estimé que les erreurs d'adaptation étaient un aspect négatif du processus d'application des technologies d'adaptation. Afin d'éviter ces erreurs, il était essentiel que les planificateurs utilisent des informations fiables et soient conscients des options technologiques lorsqu'ils concevaient un projet. La richesse de l'information disponible à ce stade pouvait aider les planificateurs à prévoir les possibles effets négatifs. Un expert a aussi déclaré qu'une évaluation incorrecte des coûts et des avantages de diverses techniques d'adaptation pouvait aboutir à des erreurs d'adaptation. Le coût de chaque option devrait être connu lors de la planification.

Questions de financement

33. Il a été souligné à plusieurs reprises au cours de la discussion que le coût de l'adaptation serait à l'avenir très élevé si les besoins dans ce domaine n'étaient pas hiérarchisés. Afin de diminuer le coût potentiel, les décideurs nationaux devraient mettre en place des processus de planification rationnels. Les fonds destinés à l'adaptation devraient provenir davantage du secteur public que du secteur privé et des mécanismes novateurs de financement propres aux technologies d'adaptation (contrairement à celles utilisées pour l'atténuation) devraient être mis en place. L'accès aux sources de financement des technologies d'adaptation influencerait sur la manière dont les conseils scientifiques actuels seraient utilisés.

34. Le représentant du Samoa a noté que les communications nationales et les plans d'action nationaux aux fins de l'adaptation donnaient des informations complètes sur les technologies d'adaptation et sur les obstacles à leur application. S'agissant du financement, il a dit que les obstacles commerciaux à

l'adaptation étaient différents de ceux qui entravaient l'atténuation et que les sources de financement de l'adaptation étaient beaucoup plus modestes.

Renforcement des capacités

35. La représentante de la Chine a noté que le transfert de technologies portait à la fois sur les technologies matérielles et immatérielles. Dans ce contexte, il était important de renforcer la mise en valeur des ressources humaines, en particulier de celles nécessaires au processus d'adaptation. Selon elle, la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités jouaient un rôle essentiel à chaque étape du processus d'adaptation et le renforcement des capacités institutionnelles au niveau local pouvait contribuer à améliorer la planification locale.

C. Éléments éventuels d'un futur programme de travail sur les technologies d'adaptation aux changements climatiques

36. Le Président du GETT a présenté le projet de programme de travail du GETT pour 2008-2009 qui était demandé dans la décision 3/CP.13. On attendait du GETT qu'il joue un rôle de catalyseur en facilitant la mise en œuvre des activités en cours au titre du cadre pour le transfert de technologies et qu'il élabore des stratégies à moyen terme (2008-2012) et à long terme (au-delà de 2012), notamment des approches sectorielles, afin de favoriser la mise au point, l'application, la diffusion et le transfert de technologies au titre de la Convention.

37. Le Président a mis l'accent sur certaines tâches difficiles qui attendaient le GETT, notamment s'agissant de la mise au point d'indicateurs de résultats destinés à observer périodiquement si le cadre pour le transfert de technologies était appliqué de manière efficace, ainsi que du recensement et de l'analyse des ressources financières existantes et potentielles consacrées à la mise au point et au transfert de technologies. Parmi les éléments éventuels du programme de travail du GETT figuraient les questions suivantes: coopération technologique, dimension régionale du transfert de technologies, travaux sur des solutions technologiques précises et accords technologiques sectoriels. Le Président a dit qu'il était possible de développer les technologies d'adaptation grâce à des mécanismes de coopération, à des partenariats, à des activités de collaboration en matière de R-D, à la participation du secteur privé et au renforcement des accords institutionnels et organisationnels.

1. Programme de travail du Groupe d'experts du transfert de technologies et questions liées aux technologies d'adaptation

Indicateurs de résultats

38. Le représentant du Bangladesh a dit que les indicateurs de résultats relatifs aux technologies d'adaptation devraient tenir compte de la situation culturelle et économique. À son avis, d'éventuels indicateurs de résultats devraient aussi prendre en compte les avantages des technologies par rapport à l'étendue du problème. Ils pourraient porter sur le nombre d'utilisateurs et sur la manière dont ces technologies influaient sur les risques encourus par le secteur concerné et sur sa résilience.

39. Le représentant du Soudan a dit que différents obstacles à l'atténuation et à l'adaptation existaient et que différents types d'indicateurs devraient être élaborés dans ces deux domaines.

40. De l'avis d'autres participants, ces indicateurs avaient pour objet non seulement de suivre le transfert de technologies, mais aussi d'évaluer si celles-ci étaient appliquées avec succès ou donnaient lieu à des erreurs d'adaptation.

41. Les utilisateurs et les institutions devraient être étroitement associés à l'établissement d'indicateurs de résultats. En tant que bénéficiaires de l'ensemble du processus de transfert de technologies, ils devraient participer au processus d'évaluation.

Gestion et diffusion de l'information

42. Comme il est indiqué au paragraphe 24 ci-dessus, les participants sont convenus de la nécessité d'avoir accès aux informations actuelles sur le climat pour bien intégrer les modèles de planification dans l'élaboration de scénarios au niveau national et choisir une technologie particulière. Dans ce contexte, ils ont souligné le rôle important que le GETT pouvait jouer dans la gestion et dans la diffusion de l'information à destination des régions qui en avaient le plus besoin.

2. Accélération de l'accès à l'information sur des technologies d'adaptation bon marché

43. De nombreux experts ont dit qu'il était essentiel d'avoir accès à des informations pertinentes et détaillées sur les pratiques et technologies existantes afin de choisir la bonne technologie d'adaptation et d'avoir une vue d'ensemble des technologies d'adaptation. Pour garantir une bonne diffusion des technologies, il pouvait s'avérer essentiel de bien choisir la région et le degré de transfert international des technologies d'adaptation.

44. Les participants sont convenus qu'afin de bien exécuter les activités d'adaptation, des scientifiques devraient être intégrés dans le processus de planification et la circulation de l'information entre les scientifiques et les décideurs devaient être améliorée. Certains experts ont préconisé le recours à des techniques de communication spécialisées afin de convaincre les décideurs de tenir compte des données scientifiques avant de prendre leurs décisions. De l'avis de tous, on pouvait utiliser de manière appropriée l'information provenant des meilleures connaissances actuelles en tirant des enseignements de la manière dont ces informations étaient utilisées dans d'autres processus.

3. Développement de la coopération internationale en matière de technologies d'adaptation

45. Le Président du GETT a appelé l'attention sur la nécessité de diffuser les informations relatives aux activités du Groupe d'experts en matière de technologies d'adaptation et de s'inspirer des travaux pertinents d'autres processus en cours. Il a constaté que de nombreuses communautés mondiales qui participaient avec succès au processus d'adaptation intervenaient au niveau sectoriel (par exemple, au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation mondiale de la santé) et le GETT devrait s'efforcer d'obtenir des informations pertinentes auprès de ces communautés.

4. Finalisation du programme de travail sur les technologies d'adaptation avant 2010

46. Le représentant de la Malaisie a dit que le GETT devrait continuer de jouer un rôle de chef de file dans l'harmonisation des travaux liés au transfert de technologies d'adaptation au titre de la Convention. Il a proposé que le GETT contribue à améliorer l'accès aux informations pertinentes grâce à TT:CLEAR. Une base de données incluant les connaissances et les expériences actuelles en matière de technologies d'adaptation pourrait être constituée, si besoin était.

47. Le représentant a fait observer que le GETT pouvait jouer un rôle de catalyseur en faveur des technologies d'adaptation et a souligné la nécessité de lier les travaux sur les technologies aux travaux sur l'adaptation au titre de la Convention, surtout s'agissant du lancement de projets aux niveaux national et

régional. Dans son futur programme de travail, le GETT pourrait aussi examiner les questions relatives aux technologies endogènes et à la promotion d'activités conjointes de R-D en matière de technologies d'adaptation. Le représentant a souligné la nécessité de traiter certaines questions relatives à des mécanismes novateurs de financement de ces technologies.

48. Le représentant de l'Autriche a proposé que le GETT axe ses travaux sur les technologies d'adaptation dans les régions et communautés les plus vulnérables.

49. La représentante du Canada a souligné que les travaux du GETT devraient s'inspirer des activités en cours en dehors et au titre de la Convention. Elle a recommandé de renforcer les évaluations des besoins technologiques afin que celles-ci soient de meilleurs compléments aux programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et de mieux définir les besoins en matière de technologies d'adaptation. Elle a proposé de se concentrer sur l'établissement d'un cadre propice, en particulier sur les obstacles particuliers aux technologies d'adaptation tels que le manque de communication, afin de définir le rôle du secteur privé dans le financement du processus d'adaptation et de se concentrer sur les possibilités offertes par les marchés aux fins de l'adaptation; d'analyser la manière dont la coopération en matière de technologies d'adaptation pourrait être différente de la coopération aux fins de l'atténuation; de recenser les partenariats de coopération existants dans le secteur de l'adaptation; et de privilégier le renforcement des capacités d'adaptation et le partage de l'information dans ce domaine.

50. L'expert indépendant du SEI a souligné la nécessité d'améliorer la communication et l'échange d'informations entre le GETT et le Conseil du fonds d'adaptation récemment créé. Il a dit que le GETT pouvait donner des informations sur les critères de sélection des projets d'adaptation qui comprenaient un volet mise au point ou transfert de technologies.

D. Résultats et perspectives

51. Le Président du GETT a appelé l'attention sur la nécessité de développer le thème du programme de travail de Nairobi relatif aux technologies d'adaptation, en tenant compte des objectifs de ce programme ainsi que du programme de travail du GETT pour 2008-2009. Il fallait notamment que le GETT diffuse des informations sur ses activités en matière de technologies d'adaptation.

52. Dans ses observations finales, la Présidente du SBSTA a souligné la nécessité d'optimiser la contribution du GETT au programme de travail de Nairobi. Elle a considéré que le partage de l'information était un moyen important d'améliorer la collecte, la gestion, l'échange, la disponibilité et l'utilisation de cette information par les Parties au titre du programme de travail de Nairobi. Elle a dit que le résultat éventuel de la deuxième phase du programme de travail de Nairobi, notamment sur les technologies d'adaptation, serait examinée à la vingt-huitième session du SBSTA afin d'associer davantage de Parties au processus d'adaptation et de favoriser la prise de décisions rationnelles dans ce domaine. Elle a conclu en soulignant la nécessité de coordonner les travaux et les groupes d'experts existants et d'éviter tout chevauchement d'activités.

IV. Questions à approfondir

53. Les participants ont proposé de mener de futurs travaux dans les domaines ci-après, au titre du programme de travail de Nairobi, en tenant compte des délibérations de la réunion d'experts:

a) **Recenser et évaluer les technologies d'adaptation:** Dans leurs évaluations des besoins technologiques, leurs communications nationales et leurs rapports présentés au titre du programme de travail de Nairobi, les Parties ont jugé nécessaire de définir et d'évaluer des technologies d'adaptation dans les secteurs de l'agriculture, des ressources en eau et des zones côtières. Il pourrait s'avérer

nécessaire d'élargir le champ de cette analyse afin de tenir compte des différences régionales et du développement économique;

b) **Distinguer le processus d'adaptation du processus d'atténuation:** Les travaux sur les technologies d'adaptation devraient tenir compte des pratiques nationales de développement durable et de leurs liens avec les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte, de futurs travaux devraient porter sur les aspects particuliers de la mise au point et du transfert de technologies d'adaptation par rapport aux technologies d'atténuation;

c) **Renforcer les évaluations des besoins technologiques:** Harmoniser et regrouper les résultats des évaluations des besoins technologiques avec les plans nationaux de développement et les communications nationales, et coordonner ces évaluations avec l'exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation;

d) **Rendre les conditions plus propices:** Instaurer les conditions propices nécessaires en levant les obstacles particuliers aux technologies d'adaptation et en facilitant l'échange d'informations par les communautés locales;

e) **Financer les technologies d'adaptation:** Définir le rôle du secteur privé dans le financement des technologies d'adaptation, en mettant l'accent sur les possibilités offertes par les marchés dans le processus d'adaptation;

f) **Renforcer les capacités institutionnelles:** Renforcer les capacités de mettre au point et d'appliquer des technologies d'adaptation et de définir les besoins des différents acteurs, en particulier des autorités publiques au sein des communautés locales;

g) **Améliorer l'accès à l'information ou aux données:** Mieux gérer les flux d'information et améliorer la disponibilité de l'information, l'accès à cette information et sa diffusion à l'appui des technologies d'adaptation;

h) **Éviter les erreurs d'adaptation:** Informer les responsables de la planification des risques encourus pendant la phase de conception. Le degré d'accès à l'information peut aider à mettre en lumière les possibles impacts négatifs;

i) **Tirer des enseignements des autres processus:** Recenser les partenariats existants qui présentent un intérêt pour les technologies d'adaptation et privilégier l'échange d'informations. Il devrait être envisagé d'instaurer un dialogue avec d'autres communautés ou organisations dans le cadre du processus d'adaptation et du transfert de technologies, afin de tirer parti de leur expérience.
